



Fusion CCN66-CHRS

Nexem dénonce une défaillance de l'Etat aux conséquences dramatiques pour les structures du secteur

Paris, le 5 mai 2026 - À l'approche de l'échéance d'août 2026 relative à la mise en œuvre de la fusion des conventions collectives CHRS / CCN66, Nexem dénonce une gestion défaillante et un désengagement criant des pouvoirs publics sur ce dossier, entamant durablement la confiance des employeurs du secteur dans la parole publique.

Depuis 2021, date à laquelle l'État a décidé unilatéralement d'engager cette fusion administrée des deux conventions collectives, Nexem a régulièrement alerté les administrations concernées sur ses conséquences financières et organisationnelles. Elle avait aussi porté auprès des parlementaires des amendements visant à compenser les surcoûts pour les établissements, dans le cadre du PLF pour 2026.

11 000
établissements
et services

365 000
salariés

Depuis le début de l'année, Nexem a de nouveau interpellé l'ensemble des acteurs publics concernés : DIHAL, ministère de la Justice, cabinet du Premier ministre, cabinet du Président de la République, ministère des Solidarités, ministères du Logement, de la Ville et de la Santé. Autant d'administrations qui n'ont cessé de se renvoyer la balle.

Ainsi, à l'approche de l'échéance, **aucun pilotage effectif, aucune coordination interministérielle, aucune compensation financière, ni aucune réponse opérationnelle n'ont été apportés.**

Cette inertie des pouvoirs publics et ce jeu de renvois permanents ne constitue pas une réponse à la hauteur du dossier mais matérialise un **désengagement et une incapacité à assumer collectivement une décision publique.**

« Dans ce contexte, **Nexem refuse que les structures qu'elle représente soient tenues pour responsables des effets induits par une réforme qu'elles n'ont ni décidée ni pilotée, ni qu'elles soient contraintes d'en assumer seules les conséquences financières. Il n'est pas acceptable que l'État décide, n'anticipe pas, ne coordonne pas et, in fine, n'assume pas. Nous demandons instamment une reprise en main immédiate et effective du dossier par l'État, une clarification des responsabilités et la mise en place d'un financement intégral des surcoûts induits et nous mènerons toutes les actions nécessaires pour y parvenir** », indique Alain Raoul, président de Nexem.

Contact presse :

Claire Picou / 06 08 08 51 75 / c.picou@nexem.fr



Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs associatifs du secteur social, médico-social et sanitaire. Elle représente plus de **11 000 établissements et services** employant **365 000 professionnels** dans cinq champs d'activité : **le handicap, la protection de l'enfance, l'autonomie des personnes âgées, la protection juridique des majeurs et la lutte contre les exclusions.**

Nexem entend faire évoluer la fonction employeur pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, **au service d'une société inclusive.**

Retrouvez toutes nos informations sur nexem.fr
Suivez-nous sur : [LinkedIn](#) ; [Bluesky](#) ; [Instagram](#)

11 000
établissements
et services

365 000
salariés